

Règlement d'intervention du fonds territorial de relance de l'activité économique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards

1. OBJECTIFS

Accompagner les entreprises qui porteront un projet d'investissement dans le but de :

- Poursuivre leur développement, innover,
- Diversifier leurs activités
- Adapter leurs activités et/ou leur modèle économique
- Accompagner les transitions accélérées par cette crise (écologiques, sociétales...)

2. BENEFICIAIRES :

- Entreprises dont le siège social est sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards
- Entreprises affiliées à la CCI ou la CMA
- Entreprise de 10 Equivalent Temps Plein (ETP) maxi

3. FORME ET MONTANT DE L'AIDE

- Nature : subvention
- Montant : 30 % de l'investissement HT, plafond de 10 000 €

4. CONDITIONS

- Subvention conditionnée par l'obtention d'un prêt bancaire portant sur le même investissement. Le montant de la subvention est égal au montant de l'emprunt obtenu (avec un plafond de 30 % de l'investissement HT et un plafond de subvention de 10 000 €)
- Chômage partiel ou baisse d'activités en 2020

5. CUMUL DES AIDES

- Les aides liées aux mesures d'urgences pour limiter l'impact lié au COVID sont cumulables avec cette aide à l'investissement
- Les autres aides de minimis sont cumulables dans le respect du plafond des aides de minimis

6. CRITERES D'ELIGIBILITE

Projet d'investissement matériel ou immatériel (formation, logiciel, véhicule, outillage...) de l'entreprise permettant de :

- Soit de poursuivre son développement

- Soit de diversifier ses activités
- Soit d'adapter ses activités et/ou son modèle économique
- Soit d'accompagner les transitions accélérées par cette crise

7. CRITERES INELIGIBLES

- Investissements fonciers
- Investissements immobiliers
- Dépenses ayant un caractère obligatoire par rapport à la législation en vigueur
- Dépenses de fonctionnement ou d'entretien habituel
- Auto prestations

8. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE

Pièces demandées :

- K Bis ou extrait Répertoire des métiers de moins de 3 mois
- Les statuts à jour
- Pièce d'identité du demandeur
- Preuve de l'activité de l'entreprise depuis 3 ans : 2 dernières liasses fiscales
- Accord bancaire au moins équivalent à la subvention demandée
- Compléter le dossier de demande avec le descriptif du besoin et du projet d'investissement
- Plan de financement prévisionnel de l'investissement prévu
- Devis au nom de l'entreprise
- Autorisation du propriétaire si le projet concerne des travaux à effectuer dans un local
- Justificatif(s) des autres ressources éventuelles mentionnées dans le plan de financement présenté en comité
- RIB de l'entreprise
- Déclaration sur l'honneur d'être en règle au regard des obligations fiscales et sociales
- Déclaration sur l'honneur de respecter les règles de cumul des aides de minimis (200 000€ sur 3 ans)

9. ENTREE EN VIGUEUR ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES

- Janvier 2021 à Décembre 2021

10. MODALITES D'INSTRUCTION

Réception du dossier par Initiative Nord Ouest Vendée à l'adresse mail suivante :
communication@inov85.fr

Instruction par INOV :

- Echanges et relation avec les porteurs de projet
- Vérification de la complétude du dossier et de son éligibilité

- Préparation du résumé d’instruction pour la commission économique de la communauté de communes
- Récupération des justificatifs auprès de l’entreprise (factures acquittées et accord d’emprunt bancaire)
- Finalisation de la convention communauté de communes – entreprise par la CCPA

11. DECISION D’ATTRIBUTION PAR LE PRESIDENT

- Délégation au Président du pouvoir de signer la convention avec chaque entreprise bénéficiaire, de fixer le montant et attribuer la subvention